



Fiche 3 – « Apprentissage »

L'une des réponses du gouvernement pour faire face au chômage des jeunes est le développement de l'apprentissage avec l'objectif de 500 000 apprentis au terme du quinquennat, soit 70 000 de plus qu'aujourd'hui. Il a d'ailleurs consacré une partie importante de la conférence sociale de juillet à ce seul sujet. Pour la FSU, la formation initiale d'un jeune doit se concevoir avant tout au sein du système scolaire qui doit rester une priorité : c'est au sein de l'école qu'il faut favoriser la réussite de tous et chercher les moyens d'endiguer l'échec scolaire pour viser une élévation générale du niveau de connaissances et de qualification de la population.

En effet si la formation par apprentissage en centre de formation vise les mêmes objectifs que l'enseignement professionnel sous statut scolaire et doit aboutir aux mêmes diplômes en suivant les mêmes programmes, la réalité est bien différente.

État des lieux

Le système scolaire comprend des voies de formation générale et professionnelle, ces dernières s'effectuant principalement au sein des lycées professionnels (LP). Parallèlement, la formation par apprentissage repose sur un contrat avec un employeur et un centre de formation (CFA) et doit déboucher sur une qualification. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à mi-temps.

Contrairement aux voies de formations professionnelles qui relèvent de l'éducation nationale, l'apprentissage est très fortement impacté par la situation économique locale :

- La carte des formations correspond d'abord à l'employabilité des publics formés et ne propose pas assez d'offres diversifiées.
- Lorsque la situation économique se dégrade, les possibilités pour un jeune de décrocher un contrat d'apprentissage se réduisent.
- Les jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage se heurtent aux mêmes discriminations à l'embauche que tous les demandeurs d'emploi : femmes/hommes, jeunes issus des quartiers défavorisés ou en situation de handicap.



La FSU appelle donc à la prudence. Seule la formation sous statut scolaire assure la permanence d'une offre de formation de qualité pour toutes et tous.

D'autant que les résultats de l'apprentissage ne sont pas probants :

- Les ruptures de contrats sont bien supérieures au décrochage en LP,
- Le taux de réussite aux examens n'est pas meilleur que celui de la voie scolaire et le taux d'accès au diplôme est lui nettement inférieur via l'apprentissage,
- Les possibilités de poursuite d'études sont plus faibles.

Pourtant, cette voie de formation est sans cesse valorisée depuis près de 30 ans et promue par les gouvernements successifs sans arguments sérieux.

La politique de promotion de l'apprentissage coûte actuellement plus de 4 milliards d'euros par an au budget de l'État et aux régions, soit plus de 75% de la dépense publique consacrée à l'emploi des jeunes alors que cette politique n'a pas montré son efficacité pour résoudre le problème du chômage des jeunes.

Au cours des 50 dernières années, le chômage des jeunes n'a pas baissé malgré l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés. L'apprentissage n'a joué un rôle d'insertion que pour les catégories de jeunes qui n'éprouvent pas de difficultés particulières d'accès au marché du travail, tels que les diplômés de l'enseignement supérieur ou les bacheliers professionnels des secteurs industriels¹.

Aujourd'hui, le chômage touche principalement les catégories de population qui accèdent difficilement à l'emploi, au nombre desquelles se trouvent : les jeunes non ou peu diplômés, les jeunes femmes diplômées d'un CAP/BEP ou d'un bac tertiaire, les jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles, ... publics pour lesquels l'accès à un contrat d'apprentissage² reste difficile.

L'apprentissage est stable dans le second cycle professionnel depuis 2005, il représente moins de 30%³. Mais plus d'un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant son terme en BEP et un sur deux en CAP. Pour rappel et bien qu'insatisfaisantes, les sorties de la voie scolaire sont 2 à 3 fois moindres⁴.

D'une part, il est difficile pour certain-es de trouver un contrat, ensuite les ruptures sont nombreuses, et enfin les possibilités d'insertion professionnelle ne sont pas évidentes : ce qui facilite l'insertion, c'est davantage le niveau du diplôme et la spécialité de formation. Le taux de chômage à trois ans après la fin de la formation varie de 3% à 45% selon la

¹ DEPP 2011

² Arrighi 2012. Enquête génération CEREQ 2010 ; Epiphane et Lopez 2003. Enquête génération CEREQ 1998 ; Epiphane Gasquet et Hallier 2005. Enquête génération CEREQ 2001 ; Mora et Sulzer 2008. Enquête génération CEREQ 2004

³ MEN-DEPP, *Repères et références statistiques 2013*

⁴ MEN-DEPP Idem



spécialité⁵. Les formations dans le domaine de la production, dispensées fortement en apprentissage, présentent des taux de chômage trois fois moins élevés. De même dans le tertiaire, les formations actuellement plus porteuses sont proposées en CFA et pas en LP. On assiste donc à une situation pour le moins paradoxale : lorsque l'insertion professionnelle est plus aisée, faute de main d'œuvre formée, on favorise la voie de l'apprentissage en aidant financièrement les entreprises ; et lorsque l'offre, c'est-à-dire l'emploi, est insuffisant on « relègue » la formation à l'école publique qui pourtant représente un coût bien moindre pour les finances publiques.

Ce que dit la FSU

Il faut rappeler que la formation en apprentissage ne doit jamais intervenir avant la fin de la scolarité obligatoire ; proposée parfois à des jeunes qui rencontrent des difficultés, elle n'apporte pourtant aucune réponse aux difficultés d'ordre scolaire ni d'ordre comportemental, et se solde bien souvent par un échec elle aussi. Les entreprises sont d'ailleurs plus que réticentes à accepter ces jeunes en apprentissage.

Le système scolaire propose des voies de formation diversifiées qu'il faut valoriser pour permettre à tous les élèves d'accéder au plus haut niveau de qualification. Il faut donc donner aux lycées professionnels les moyens de développer une offre de formation de qualité sur l'ensemble du territoire.

Pour la FSU, les lycéens et lycéennes de l'enseignement professionnel n'ont rien à envier aux apprentis-es, bien au contraire : ils bénéficient de formations en alternance plus progressives avec une diversification de lieux de stages durant le cursus, et présentes dans toutes les formations professionnelles scolaires depuis 1985, d'une sérieuse formation générale et de possibilités de poursuites d'études. En effet, il est essentiel de garantir aux jeunes l'accès à une formation initiale accomplie, qui comporte des enseignements généraux ambitieux, à même de leur permettre des poursuites d'études immédiates, d'éventuels changements de métier ultérieurs mais aussi une possible reprise de formation ultérieure dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Pour la FSU, tout élève doit pouvoir poursuivre sa formation initiale jusqu'à 18 ans sous statut scolaire. L'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des formations professionnelles sous statut scolaire. La FSU est donc opposée au mixage des parcours et des publics qui fragilise le fonctionnement des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dispensées dans les LP.

⁵

MEN-DEPP, Repères et références statistiques 2013

